

# **COMPTE-RENDU**

## **de la séance du Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021 à 20 h**

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire de la commune.

Présents : Juliane Boistel, Denis Cambus, Emmanuel Dupuy, Roger Eychenne, Guillaume Lazerges, Ludovic Mazières, Alain Metge, Yves Micas, Olivier Monségu, Isabelle Ottria et Christophe Pillon

Absent ayant donné procuration : Emmanuel Rimann (à Thierry Pros)

Excusé : Jean-Noël Abrisbat

Absente : Sandrine Dupuy

M. Thierry Pros participe à la séance en visioconférence tel que prévu dans la convocation.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Yves Micas** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 22 novembre 2021.

**VOTE** : Pour à l'unanimité

➤ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil Municipal**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétence donnée par délibération du 02 juillet 2020 (n° 2020-36)

- Signature bail 1<sup>er</sup> étage ancienne école d'Unjat avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Ariège 50 €/mois. Location occasionnelle rdc 15 €/demi journée

➤ **Délibérations**

**2021-84** – Proposition de déposer deux demandes de subventions au titre de la D.E.T.R. 2022

1. Toiture mairie : 58 000 € ht
2. Remplacement chauffage logements ancienne gare : 39 112,32 € ht.

**VOTE** : Pour à l'unanimité

**2021-85** – Proposition de déposer trois demandes de subventions au titre du F.D.A.L. 2022 :

- 1. Toiture mairie : 58 000,00 € ht
- 2. Chauffage ancienne gare : 39 112,32 € ht
- 3. Voirie : 37 075,50 € ht
- 4. abribus/panneaux : 24 209,54 € ht

**VOTE** : Pour à l'unanimité

**2021-86** – Proposition de déposer trois demandes de subventions au titre du F.R.I. 2022 :

- 1. Toiture mairie : 58 000,00 € ht
- 2. Chauffage ancienne gare : 39 112,32 € ht
- 3. Abribus/panneaux informations : 24 209,54 € ht

**VOTE** : Pour à l'unanimité

**2021-87** – Proposition de changer l'éclairage du boulo-drome. Devis du SDE09 : 22 200 € financés à hauteur de 50 %.

**VOTE** : Pour = 11 – Contre = 0 – Abstention = 1

**2021-88** – Proposition de conventionner pour la restitution des attributions compensatrices des communes sans école aux communes ayant des écoles sur l'exercice 2021 pour un total de 19 422 €

**VOTE** : Pour à l'unanimité

**2021-89** – Proposition de céder une partie de la parcelle C 2156 et 2969 (3 m de large) pour la somme de 15 €/m<sup>2</sup>, tous les frais à la charge de l'acquéreur.

**VOTE** : Pour à l'unanimité

Prévoir dans l'acte une clause de non clôture

**2021-90** – Proposition de régulariser la construction d'une partie de maison d'habitation sur le domaine public au lieu-dit « les Gailhards » pour l'euro symbolique. Frais à la charge de l'acquéreur.

**VOTE** : Pour à l'unanimité

Accord de principe. Demande ajournée en attente de vérification de l'acte de vente et d'une procédure d'enquête publique.

**2021-91** – Proposition de régulariser la construction sur le domaine public d'une terrasse au lieu-dit « la castérane ». Cession 15 €/m<sup>2</sup>, tous les frais à la charge de l'acquéreur.

**VOTE** : Pour à l'unanimité

**2021-92** – Proposition de cession d'un chemin rural au lieu-dit « foulga ». Refus de cession, ce chemin desservant des propriétaires privés.

**VOTE** : Pour à l'unanimité

**2021-93** – Proposition du SDE09 de travaux de sécurisation BT s/P60 Freyche (programme électrification rurale) pris en charge à 100 % par le syndicat

**VOTE** : Pour à l'unanimité

**2021-94** – Proposition de création d'un comité consultatif « aménagement lambrilles »

**VOTE** : Pour = 4 – Contre = 3 – Abstention = 5

**2021-95** – Proposition de création d'un comité consultatif « animation culturelle » pour associer les habitants aux manifestations « Ariège Tour »

**VOTE** : Pour à l'unanimité

➤ Avis du conseil

- Accord permis CE (conduite d'un poids lourd de plus de 3,5 T attelé d'une remorque) pour un agent technique. Coût 2 285 €, crédit formation de l'agent 1 440 € reste à la charge de la commune 845 €
- Accord évènement « Ariège Tour » le samedi 11 juin 2022 organisé par l'association « un brin de sens ». Festival regroupant 10 troupes de théâtre sur divers lieux d'animation de la commune, cette manifestation est un complément des festivités estivales et sera importante pour le commerce local. Demande de subvention 4 000 € dont 1 000 € du Conseil Départemental. Associer les communes de l'ex-communauté de communes séronais. Subvention à prévoir au budget 2022
- Accord pour l'achat d'un véhicule utilitaire 3 places à l'avant (essence ou diesel) à prévoir au budget 2022
- Accord rachat part mini-pelle au Département : 4 000 €
- Location devant de porte Christian Stevens (champ de mars) : demander au Conseil Départemental de confirmer par écrit la possibilité de location par la commune à un particulier

➤ Questions diverses

- Le réveillon est annulé en raison des nouvelles restrictions sanitaires liées au COVID
- Réunion des élus le mardi 11 janvier 2022
- Prochain conseil municipal mardi 01 février 2022

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23 h 40.**

Christophe PILLON  
Maire de La Bastide de Sérou

